



Déclaration sur les politiques de
diligence raisonnables relatives
**aux principaux impacts négatifs
des décisions d'investissement
sur les facteurs de durabilité**

TABLE DES MATIERES

I. PREAMBULE.....	3
II. RECENSEMENT ET HIERARCHISATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES.....	4
III. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE	6
IV. REFERENCE AUX NORMES INTERNATIONALES	19

I. PREAMBULE

DNCA Finance déclare prendre en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ces facteurs de durabilité sont définis comme les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption (article 2.24 Règlement SFDR UE 2019/1988).

La déclaration suivante porte sur l'exercice 2024.

- Les principales incidences négatives générées par les décisions d'investissement concernent particulièrement :
- Les émissions de Gaz à Effet de Serre et les conséquences sur le changement climatique
- Les autres incidences environnementales, dont la détérioration de la biodiversité, la pollution de l'eau et les déchets toxiques
- Les atteintes aux droits de l'homme
- Les inégalités entre hommes et femmes en matière de rémunération
- L'absence de diversité au sein des organes de gouvernance
- Les armes controversées

II. RECENSEMENT ET HIERARCHISATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

1. Principes de la politique de gestion des incidences négatives

Un mécanisme de diligence raisonnable sur les incidences négatives consiste à :

- Identifier la nature des incidences négatives (impacts ESG) liées à ses activités d'investissement
- Evaluer et hiérarchiser (prioriser) les incidences négatives
- Piloter (prévenir, atténuer, faire cesser) certaines des incidences négatives
- Suivre la mise en œuvre des résultats (mesurer l'efficacité des actions)
- Ajuster la stratégie de gestion des incidences négatives si nécessaire

Les principes retenus par DNCA Finance sont :

- Le pilotage des incidences pour lesquelles DNCA Finance vise des objectifs quantitatifs (empreinte carbone et température induite des portefeuilles notamment), ainsi que certains impacts identifiés comme cible dans la stratégie des fonds spécialisés (voir ci-dessous)
- La mesure en vue d'un pilotage d'indicateurs d'empreinte sur la biodiversité : gestion de l'eau et utilisation des terres
- La mesure des autres incidences négatives permettant une phase d'observation et d'appropriation, ainsi que de contrôle de la qualité des données utilisées

Enfin tous les indicateurs d'incidences négatives principaux définis dans le règlement SFDR (PAI, Principal Adverse Impacts) sont utilisés dans la notation Responsabilité d'Entreprise ABA.

2. Processus d'identification et de hiérarchisation

La diligence raisonnable est un processus permettant aux entreprises d'identifier, de prévenir et d'atténuer les incidences négatives, réelles ou potentielles, de leurs activités. Cette diligence raisonnable est appréhendée au sein du système de prise de décision et de gestion des risques, en « cartographiant » notamment les incidences négatives en fonction de leur gravité, de leur probabilité d'occurrence, et de leur caractère irréversible ou non.

DNCA Finance mesure et vise à limiter les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La méthodologie permettant d'établir une cartographie des incidences négatives est encore en réflexion chez DNCA Finance. Cette méthodologie devrait intégrer les éléments suivants :

- Gravité attendue : moyens permettant d'identifier la gravité de l'incidence négative si elle est avérée (impact sur le climat, sur les droits de l'homme...) et de hiérarchiser les gravités respectives des différentes incidences

- Probabilité d'occurrence : identification de la probabilité d'occurrence en fonction de la présence dans les portefeuilles gérés
- Caractère irrémédiable et moyens de maîtrise à disposition des entreprises investies

3. Politique d'engagement

En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance attache la plus grande importance à maintenir un dialogue constant avec les émetteurs dans lesquels elle investit. L'engagement actionnarial de DNCA Finance est détaillé dans le document « Politique d'engagement actionnarial et politique de vote ». Cette démarche d'engagement permet à DNCA Finance :

- D'inciter les émetteurs à adopter les meilleures pratiques
- De bénéficier d'une compréhension fine de la stratégie de l'entreprise et de l'intégration par celle-ci des risques de durabilité

La politique d'engagement contribue ainsi directement à la gestion du risque en matière de durabilité pour DNCA Finance. Le niveau d'engagement et de dialogue dépend du niveau de risque en matière de durabilité.

DNCA Finance distingue deux façons d'interagir avec les sociétés :

- Le dialogue avec les émetteurs
- L'engagement actionnarial ou investisseur

La politique d'engagement de DNCA Finance est décrite [ici](#).

III. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Les indicateurs calculés ci-dessous sont calculés sur l'ensemble du périmètre des actifs gérés par DNCA Finance, à l'exclusion de la gestion privée, des OPC externes et des dérivés.

Remarque importante : ces indicateurs issus des entreprises ou collectés auprès des Etats sont encore peu matures, parfois mal renseignés dans les bases de données ; la qualité des données n'est pas garantie, même si elle devrait s'améliorer au fur et à mesure des publications et lors de la mise en œuvre de CSRD.

1. Indicateurs applicables aux investissements dans les sociétés

a) Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Gotha		Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)			Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
			Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n], émetteurs renseignés		
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	830 284	52%	677 780	830 284	95%	677 780	DNCA est très engagé dans sa politique environnementale. Les émissions Scope 1 et 2 ont diminué, cependant les émissions Scope 3 ont augmenté (ces émissions sont de mieux en mieux	Dans le cadre de sa politique Environnementale, DNCA Finance intègre les émissions de GES dans son analyse (ABA) et dans sa stratégie ESG. La politique climat des entreprises investies et la mise en place d'une politique d'efficacité énergétique fait partie des éléments d'analyse d'ABA.
		Émissions de GES de niveau 2	272 840	52%	254 137	272 840	95%	254 137		
		Émissions de GES de niveau 3	7 694 093	52%	9 181 344	7 694 093	95%	9 181 344		
		Émissions totales de GES	8 797 217	52%	9 943 455	8 797 217	95%	9 943 455		

	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	287	52%	264	407	95%	478	505	renseignées par les entreprises).	DNCA Finance s'est donné comme objectif la limitation de la hausse induite de la température induite des portefeuilles gérés à 2.2° d'ici 2030.
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	511	53%	440	720	96%	798	834	L'empreinte carbone (rapportée au M € investi) est donc en légère augmentation rapportée à la classe d'actifs mais a diminué lorsqu'elle est calculée sur l'ensemble du portefeuille..	Enfin, ces PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires sont intégrés dans l'analyse ABA.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4.09%	52%	3,17%	5,77%	95%	5,74%	6,07%	Ce PAI, rapporté à la classe d'actifs, est resté stable en 2024, et a diminué légèrement lorsqu'il est calculé sur l'ensemble du portefeuille.	Dans le cadre de sa politique Environnementale, DNCA Finance a mis en place une politique d'exclusion des entreprises impliquées dans le charbon thermique (en visant la sortie totale d'ici 2040) et dans les hydrocarbures non conventionnels. Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par	38.71%	52%	32,46%	54.57%	94%	58,85%	62,40%	Ce PAI a légèrement augmenté dans le calcul sur la classe d'actifs, mais diminué lors du calcul sur le portefeuille global.	Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA. Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.

		rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie									
		Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	-	48%	30,48%	-	87%	55,27%	63,74%	En 2024, ce PAI était amalgamé avec le PAI « part de la production d'énergie », la comparaison est donc impossible.	
		Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de	-	2%	1,33%	-	4%	2,40%	64,53%	En 2024, ce PAI était amalgamé avec le PAI « part de la consommation d'énergie », la comparaison est donc impossible.	

		sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie									
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0.19	2%	1,33	0,26	4%	2,40	64,52		Dans le cadre de sa politique Environnementale, DNCA Finance intègre les émissions de GES dans son analyse (ABA) et dans sa stratégie ESG. La politique climat des entreprises investies et la mise en place d'une politique d'efficacité énergétique fait partie des éléments d'analyse d'ABA.
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique :	6.A. secteur NACE A		52%	0,00001		94%	0,00002	0,00002	Ces PAI étaient calculés l'année dernière sur l'ensemble des secteurs à fort impact climatiques, la comparaison est donc impossible.	Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA.
		6.B. secteur NACE B		52%	0,01071		94%	0,01942	0,02063		
		6.C. secteur NACE C		52%	0,08579		94%	0,15556	0,16518		
		6.D. secteur NACE D		52%	0,01900		94%	0,03445	0,03658		
		6.E. secteur NACE E		52%	0,00635		94%	0,01152	0,01223		
		6.F. secteur NACE F		52%	0,00123		94%	0,00223	0,00237		Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.

		6.G. secteur NACE G		52%	0,01026		94%	0,01860	0,01975		
		6.H. secteur NACE H		52%	0,00581		94%	0,01053	0,01118		
		6.L. secteur NACE L		52%	0,00250		94%	0,00453	0,00481		
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	6%	53%	5%	8%	95%	9%	10%	Ce PAI est resté stable au cours de l'année 2024.	DNCA Finance intègre les questions de biodiversité dans son analyse ABA, notamment la gestion des contributions positives sur la biodiversité, l'intégration de la biodiversité en amont des projets. DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.
8. Rejets dans l'eau		Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.000093	1%	0,000117	0.00013	2%	0,00021	0,00954	Ce PAI a augmenté en 2024 ; cependant le très faible taux de couverture rend l'interprétation difficile (très dépendant de quelques émetteurs)	DNCA Finance intègre les questions de pollution dans son analyse ABA, notamment l'historique de pollution ou de nuisance des sociétés investies. Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA. Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.

9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,41	51%	0,49	0,58	93%	0,89	0,96	Ce PAI a augmenté en 2024.	DNCA Finance intègre les questions de pollution dans son analyse ABA, notamment l'historique de pollution ou de nuisance des sociétés investies. Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA. Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.
---	--	------	-----	------	------	-----	------	------	----------------------------	--

b) *Indicateurs additionnels climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement*

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
			Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
Eau, déchets et autres matières	15. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires	270,47	32%	232,30	381,31	58%	421,23	728,38	Ce PAI a légèrement augmenté en 2024, calculé sur la classe d'actifs, mais diminué sur le portefeuille global. Ces données sont renseignées progressivement par les entreprises.	Dans le cadre de sa politique environnementale, DNCA Finance met un accent particulier sur la gestion de l'eau dans son analyse de l'empreinte sur la biodiversité

		2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements	0,58%	3%	1,60%	0,82%	6%	2,91%	45,84%	Cet indicateur (positif) a nettement augmenté en 2024, cependant le taux de couverture reste très faible et la comparaison est peu pertinente.	DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ces PAIs.
--	--	--	-------	----	-------	-------	----	-------	--------	--	--

c) *Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et les actes de corruption*

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00%	53%	0,00%	0,00%	97%	0,00%	0,00%	DNCA Finance ne détient aucun émetteur en violation du Pacte Global des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE, selon le fournisseur de données	Le respect du Pacte Global des Nations Unies est essentiel pour DNCA Finance. La violation de ce Pacte conduit les émetteurs à intégrer, après analyse de DNCA Finance, la liste « Worst offenders » (liste des émetteurs interdits). La cible pour ce PAI est donc de zéro société investie.

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0.35%	52%	0,19%	0.50%	94%	0,35%	0,37%	Ce PAI a diminué en 2024.	Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA. Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	6%	36%	4,2%	8,4%	66%	7,5%	11,4%	Ce PAI a légèrement diminué en 2024	Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA. Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membre	25.74%	52%	21,67%	36,29%	95%	39,29%	41,35%	Ce PAI (positif) s'est légèrement amélioré au cours de l'année 2024, sur la base du calcul « classe d'actifs », mais s'est légèrement dégradé sur la base du calcul « total portefeuille »	Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA. Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00%	53%	0,00%	0,00%	97%	0,00%	0,00%	DNCA Finance ne détient aucun émetteur impliqué dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	DNCA Finance respecte les conventions d'Oslo et d'Ottawa et s'interdit tout investissement dans des sociétés impliquées dans les armes controversées.

											La cible pour ce PAI est donc de zéro.
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

d) Indicateurs additionnels liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l’homme et lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs privés)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], émetteurs renseignés		
Investissement dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	1,63%	52%	1,12%	2,3%	94%	2,03%	2,15%	Ce PAI s'est légèrement amélioré en 2024.	La santé et la sécurité des salariés au travail est un enjeu essentiel pour DNCA Finance, et est une composante de la notation ABA. DNCA Finance n'a toutefois pas défini de cible pour cet indicateur.

2. Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

a. Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l’environnement

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs publics)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
17. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	79,73	34%	90,65	274,30	90%	242,32	269,01	<p>Ce PAI a baissé au cours de l'année 2024, calculé sur la classe d'actifs, mais augmenté sur le calcul global</p>	<p>Dans le cadre de sa politique Environnementale, DNCA Finance intègre les émissions de GES dans son analyse (ABA) et dans sa stratégie ESG. La politique climat des entreprises investies et la mise en place d'une politique d'efficacité énergétique fait partie des éléments d'analyse d'ABA.</p> <p>DNCA Finance s'est donné comme objectif la limitation de la hausse induite de la température induite des portefeuilles gérés à 2.2° d'ici 2030.</p> <p>Enfin, ce PAI comme l'ensemble des PAI est intégré dans l'analyse ABA</p>

b. Indicateurs additionnels climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs publics)				Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés	
21. Titres verts / Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Non disponible	0,00%	Non disponible	Non disponible	0,00%	Non disponible	Non disponible	<p>DNCA Finance a retenu ce PAI qui lui semble particulièrement important ; cependant, MSCI ne fournit pas encore cet indicateur.</p> <p>DNCA Finance publiera cette information dès qu'elle sera disponible.</p>

c. Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Elément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs publics)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		

18. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0	34%	0	0	90%	0	0	DNCA Finance n'investit dans aucun pays connaissant des violations des normes sociales selon le fournisseur de données	Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA (émetteurs publics). Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.
		0%	34%	0%	0%	90%	0%	0%		

d. Indicateurs additionnels liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Calcul sur le portefeuille global			Calcul sur la classe d'actifs correspondante (émetteurs publics)				Explications	Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence
		Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n-1]	Taux de couverture [année n]	Incidence [année n]	Incidence [année n], prorata émetteurs renseignés		
19. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	9,87	34%	12,28	33,97	90%	32,82	36,43	<p>Ce score, fourni par le prestataire MSCI, mesure l'inégalité de revenus ; il va de 0 (égalité parfaite) à 100 (inégalité totale).</p> <p>Ce PAI s'est légèrement amélioré en 2024 sur la classe d'actifs</p>	<p>Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA (émetteurs publics).</p> <p>Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.</p>

											correspondante, détérioré sur le calcul global.	
Gouvernance	20. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet	76.47	34%	21,65	56.66	90%	57,86	64,24	<p>Ce score, fourni par le prestataire MSCI, mesure le degré de corruption des différents pays dans le monde. Source : Transparency International.</p> <p>Ce PAI s'est légèrement détérioré au cours de l'année 2024</p>	Ce PAI comme l'ensemble des PAI obligatoires est intégré à l'analyse ABA (émetteurs publics). Cependant, DNCA Finance n'a pas établi de cible spécifique pour ce PAI.	

IV. REFERENCE AUX NORMES INTERNATIONALES

1. Principes directeurs de l'OIT, du Pacte Mondial de l'ONU et l'OCDE

DNCA Finance soutient pleinement les lignes directrices fixées par l'OIT, l'ONU et l'OCDE en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de santé-sécurité au travail, d'environnement et d'éthique des affaires. ¹

Celles sont synthétisées dans le Pacte Mondial de l'ONU, (Global Compact) :

Les 10 principes du Pacte Mondial

Droits de l'Homme	Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
	A veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme
Normes internationales du travail	Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
	A contribuer à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire
	A contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
	A contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
Environnement	Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
	A prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
	A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
Lutte contre la corruption	Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ces formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

DNCA Finance se réfère à ces principes pour évaluer les activités, la stratégie et le comportement des entreprises dans lesquelles elle investit ; DNCA Finance veille notamment à s'assurer que ses investissements ne présentent pas d'atteintes graves et avérées au socle de ces standards.

¹ « Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale » (2017) : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_124923.pdf, « Principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » (2011) : https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf et « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » (2011) : <https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/2011102-fr.pdf>.



2. Contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable

DNCA Finance soutient les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU19. La politique de gestion des incidences négatives s'inscrit naturellement dans la contribution à l'atteinte de ces objectifs.

3. Accord de Paris

Lors de la signature de l'Accord de Paris, adopté en 2015 lors de la COP21, 195 pays ainsi que l'Union Européenne se sont engagés à mettre en place un cadre international de coopération sur le changement climatique qui a notamment pour objectif de limiter le réchauffement « bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C » (article 2), et d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du XXIème siècle (neutralité carbone) (article 4)

Depuis la COP 21 et l'Accord de Paris, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont des objectifs essentiels. Pour le secteur financier, l'agenda est défini dans les principaux objectifs convenus lors de la COP 21 : « Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ».

Une partie significative des PAI (Principales Incidences Négatives) reportées chapitre B - Description des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité du rapport article 29) cible particulièrement les objectifs de l'Accord de Paris : émissions de GES, exposition à l'énergie non renouvelable.

Le suivi et la prise en compte de ces indicateurs s'inscrivent dans la stratégie environnementale de DNCA, et dans son engagement à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris via sa politique d'exclusion renforcée (charbon et hydrocarbures non conventionnels) et via sa politique d'engagement.

DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.

Ce document promotionnel ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

DNCA Finance - 19 place Vendôme, 75001 Paris - Tél. : +33 (0)1 58 62 55 00 Email : dnca@dnca-investments.com - www.dnca-investments.com

Site intranet dédié aux indépendants. Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II.

